



1^{er} comité de pilotage

11 juillet 2025 - La Milesse



Compte-rendu de réunion



Personnes présentes :

BELLUAU Francis
BERTOLINO Olivier
BISSON Anthony
BLONDEL-AMOUR Lucas
BOURNEUF Régis
CARLO Jean-Pierre
DACHARY Jean-Alexandre
DALIBARD Lilou
DELPRIERRE Pascal
GACHELIN Jérôme
GATELIER Sébastien
GUY Michel
JDIYA Nabil
KERELLO Annick
LAMBERT Joseph
LAUNAY Adrien
LAYER Bernard
LE BORGNE Eric
LEMASSON François
MEJBRI Sirine
MOITET Tim
ROGER Agnès
SCHMITT Anaïs
TRAN Vincent

Président SIAEP Rouessé Fontaine
Syndicat Mixte Sarthe amont
Syndicat Mixte Orne Saosnoise
Chargé de mission PNR Normandie Maine
Président SAEP DOLLON Perche Vairais
Vice-président SIAEP Vive Parence
Directeur FDPPMA 72
Stagiaire Conseil départemental Sarthe
Vice-président de l'EPTB Sarthe et Président du SMSA
Directeur SAEP DOLLON Perche Vairais
Chef d'unité Prévention des pollutions DDT 72
Conseiller municipal à la Guierche, membre de la CLE SAGE SAM
Chargé de mission GEMAPI Le Mans Métropole
Chargée de mission AELB Agricole & pollutions diffuses
Président SIDPEP Perseigne Saosnois et SMPEP Nord Sarthe
Région Pays de la Loire
Chambre d'agriculture Pays de la Loire
SbS- Sage Sarthe amont
Proviseur-adjoint à l'Agrocampus Germinièr
Animatrice captages prioritaires Sarthois
Animateur captages prioritaires Sarthois
Chargée de mission AELB Projets de territoires
Chargée de mission Bocage Conseil départemental Sarthe
Chef de service AELB

Personnes excusées :

M. OLLER & M. SCÉLLES – CUA, M. BESNIER -SMSA, Mme COURCELAUD – DDT 72, M. LOMBARDOT – FDPPMA 72, Mme HERCE – vivagri 72, M. JUILLET – Aigné, Mme PAIN, Mme MOUSSAY, M. BERARD (Vice-présidents de la CLE du SAGE Sarthe amont).

Après un mot d'accueil de M. BERTOLINO (Maire-adjoint à la Millesse et vice-président du Syndicat Mixte de la Sarthe amont) et une introduction de M. DELPIERRE et M. LAMBERT en tant que représentants des structures coordinatrices du futur accord de territoire, il a été présenté l'ordre du jour du comité de pilotage :

1. Contexte
2. Validation du bilan des 3 années de Contrat Territorial Eau Sarthe médiane
3. Nouveautés liées à l'accord
4. Présentation des actions par les porteurs de projet
5. Calendrier à venir

1. Contexte

M. DELPIERRE a présenté une carte mettant en avant la couverture totale des outils financiers (Contrat territorial Eau ou accord de territoire) sur le bassin de la Sarthe, décomposés en 6 territoires, dont 4 sont coordonnés ou co-coordonnés par l'EPTB de la Sarthe.

L'animateur de la CLE a quant à lui fait un bref rappel de la stratégie 2022-2027 du précédent contrat et de l'accord de territoire futur, basée sur l'état des masses d'eau superficielles, définissant 3 enjeux :

- Les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité
- La qualité et la quantité d'eau
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Les animateurs des captages ont ensuite pu présenter les 8 captages prioritaires du département et le captage sensible de la Fleurière, en les identifiant par leurs structures responsables (PRPDE) et par surface des Aires d'Alimentation de Captages.

M. TRAN a rappelé la démarche engagée, avec en 2022 un contrat territorial eau (CTeau) qui faisait suite à des contrats propres à la Région et à l'Agence de l'Eau et dont l'objectif était de mettre en commun une démarche politique et financière commune. Il explique que l'accord de territoire permettra plus de souplesse que les CTeau, avec la possibilité d'intégrer, de modifier ou de supprimer des actions en cours d'accord.

La principale nouveauté de l'accord de territoire pour l'Agence de l'Eau réside sur la définition et le suivi d'indicateurs (technique, financier, environnementaux...) et de leurs objectifs de respect. M. TRAN souligne que ces derniers ne doivent pas être considérés comme des freins mais plutôt des outils pour comprendre le pourquoi du non-respect et ainsi de disposer d'éléments pour revoir la trajectoire.

2. Validation du bilan des 3 années de Contrat Territorial Eau Sarthe médiane

M. DELPIERRE sollicite l'avis des maîtres d'ouvrage du précédent CTeau sur le bilan proposé par l'EPTB Sarthe.

L'Agence de l'Eau et la Région font part de leurs satisfactions concernant les modalités techniques et administratives de la démarche. Ces derniers rappellent cependant que le CTeau Sarthe médiane n'a pas répondu totalement aux objectifs financiers. Bien que les justifications apparaissent dans le bilan proposé, le contexte financier actuel de l'Agence et de la Région ne peut consentir au renouvellement d'un tel bilan financier. C'est pourquoi les financeurs sont très attachés à disposer des estimations financières les plus fines possibles.

Deux actions phares ont été présentées au copil :

- La démarche des diagnostics individuels menée sur des exploitations agricoles intégrant les aires d'alimentation de captage
- La démarche de sensibilisation menée par l'agrocampus de la Germinière auprès de ses élèves sur des thématiques en lien avec l'eau

Aucune modification n'étant demandée, l'ensemble des membres du COPIL valide à l'unanimité le bilan du Contrat Territorial Sarthe médiane 2022-2024.

3. Nouveautés liées à l'accord

M. TRAN a exposé les volontés des financeurs de travailler sur un accord de territoire, basé sur une stratégie 2022-2027 intégrant une programmation d'actions de 2025 à 2027. La volonté de l'AELB et de la Région est de disposer, via un même outil, d'une approche multithématique, intégrant une pluralité de maîtrises d'ouvrage.

Ainsi l'accord de territoire formalise des objectifs partagés, une programmation financière, divers indicateurs de suivis, un calendrier et des règles partagées pour définir l'efficacité de l'accord et la possibilité ou non de le poursuivre.

Cet accord sera composé de bilan annuel (technique et financier) et d'un bilan final consolidé correspondant à la période 2022-2027.

4. Présentation des actions par les porteurs de projet

Les animateurs captages ont présenté les actions proposées, en prenant comme référence les actions menées sur l'aire d'alimentation du captage (AAC) de Pentvert (qui est celui où il existe aujourd'hui les dépassements de seuils les plus importants). Ainsi, en préparation de l'accord, chacun des présidents des AAC a défini avec les acteurs locaux, les financeurs et la DDT de la Sarthe un programme d'action propre, dont certaines sont identifiées au sein de plusieurs AAC.

Concernant le volet milieux aquatiques, chacun des porteurs de projet a pu présenter de manière synthétique son projet. Il en a été de même pour l'agrocampus de la Germinière sur sa volonté de continuer à sensibiliser ses élèves aux enjeux de l'eau et aux coordinateurs de l'accord (Groupement des captages prioritaires sarthois et EPTB Sarthe) pour le financement du volet animation.

Un focus a ensuite été réalisé sur le captage de Pentvert et sur les travaux proposés par le Syndicat de l'Orne Saosnoise concernant le « Tripoulain » à Bonnétable

Aucune remarque ou commentaire n'ayant été faite concernant les actions projetées sur les captages prioritaires, le comité de pilotage valide à l'unanimité le plan d'actions captages prioritaires de l'accord de territoire 2025-2027.

SMSA, PNR Normandie Maine et Fédération de pêche questionnent l'Agence de l'eau sur leurs modalités de financement concernant la masse d'eau « Le Lombron ».

L'Agence de l'eau indique en préambule l'état des lieux actuels des masses d'eau sur lequel est basée cette programmation et précise que le futur état des lieux viendra nourrir le futur SDAGE de 2028. Il est précisé que cette masse d'eau du Lombron est aujourd'hui considérée comme en bon état (selon l'état des lieux de 2017) et la validation officielle de son état n'étant revue que pour 2028, il n'est pas possible d'y financer des travaux à ce jour. Des éléments de contexte pourront permettre éventuellement de revoir cette position avant 2028. Néanmoins, l'Agence de l'Eau propose de profiter de ce temps d'attente pour parfaire les projets de chacun (diagnostics, mise en œuvre des dossiers réglementaires...).

M. LEMASSON souhaiterait également connaître la position de l'Agence de l'eau vis-à-vis de son projet.

M. TRAN fait savoir que ce projet n'entre plus dans les modalités du programme d'intervention de l'Agence de l'eau et ne pourra donc plus bénéficier de financement, ce qui n'enlève cependant rien à son intérêt.

M. LAUNAY ajoute que ce projet semble toujours être compatible aux diverses politiques de la Région et sera de ce fait exposé dès que possible aux élus, avec un financement maximal de 50 %.

Le comité de pilotage valide le programme d'actions milieux aquatiques, en y retirant les projets de travaux du SMSA et de l'AAPPMA de Neuvillalais sur la masse d'eau du Lombron. Les actions de sensibilisation de l'Agrocampus de la Germinière ne seront également pas financées par l'Agence de l'eau et seront étudiées par les élus régionaux dans les prochains mois.

M. TRAN présente ensuite les indicateurs de suivi et leurs dimensionnements pour chacun des enjeux.

M. LAUNAY et M. TRAN indiquent qu'à ce jour le total prévisionnel des actions intégrant le contrat s'élève à plus de 4.4 millions d'euros avec une estimation des aides financières de près de 2.9 millions d'euros.

M. LAUNAY ajoute que depuis 2022 la Région s'engage juridiquement sur les 2 premières années de contrat et sur les 3 ans d'un point de vue politique.

M. BERTOLINO fait part de son inquiétude de cet engagement juridique de seulement 2 ans qui complique, selon lui, la démarche pour les maîtres d'ouvrages.

M. LAUNAY répond que cette « nouvelle » modalité a pour objectif d'éviter des engagements financiers trop importants et ainsi de se caler au bout des 2 ans pour débloquer ou non des financements supplémentaires, prévues en 3^{ème} année.

5. Calendrier à venir

M. TRAN rappelle que l'accord de territoire, même s'il n'est pas encore validé par les instances de l'agence de l'eau, est déjà en action (2025-2027). Aussi, il invite chacun des maîtres d'ouvrages à d'ores et déjà déposer leurs dossiers de demandes de subvention et à engager leurs actions pour éviter de perdre du temps.

M. DELPIERRE répond que bon nombre de structures, dont le Syndicat Mixte Sarthe amont qu'il représente, envisagent d'attendre la validation des financements pour lancer leurs actions.

M. TRAN comprend mais invite alors les porteurs de projets à rapidement se rapprocher de ses services afin de caler le programme financier de l'accord de territoire en conséquence.

M. TRAN signale que l'accord de territoire devra être finalisé d'ici la fin de semaine prochaine, afin d'être déposé pour instruction par l'Agence de l'eau le 25 juillet.

M. LAUNAY ajoute qu'il espère une instruction de l'accord pour la commission permanente de novembre.

M. TRAN propose d'envoyer un mail aux porteurs de projets les informant des montants éligibles de leurs actions aux aides de l'agence et les invitant à engager une demande dès que possible.

M. DELPIERRE clôture le copil à 11h30.